



LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE LITTORAL D'OCCITANIE



Éditorial du Président

AGIR

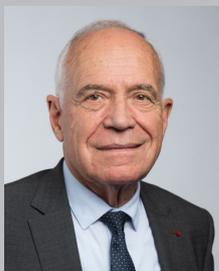
Commenter les catastrophes liées au changement climatique et exprimer sa solidarité aux victimes tous les 2 ou 3 ans, ou bien travailler ensemble pour agir durablement pour faire évoluer dans la durée et la concertation les politiques publiques, comme le comportement des acteurs économiques, sociaux et associatifs... nous avons fait ce second choix à l'issue de notre assemblée plénière à Narbonne le 13 novembre 2018, en proposant de préparer un rapport sur les enjeux du changement climatique. Un an après, nous avons réalisé cet avis adopté par le CESER à l'unanimité le 12 novembre 2019.

Le travail d'audition d'expertises scientifiques et universitaires, les apports des maires du littoral comme la diversité des points de vue exprimés permettent au CESER d'apporter une contribution forte avec des propositions d'actions, au Parlement de la Mer, et donc à la Région, comme au Préfet de région.

Le CESER propose la création d'un conseil scientifique qui pourra s'appuyer sur l'expertise du GIEC et des universitaires de la région, pour définir des feuilles de route permettant aux acteurs (la société civile et les collectivités) de mettre en œuvre les transformations nécessaires.

Parce que nous ne sommes l'expression que d'une partie du littoral méditerranéen (220 km), le travail se poursuivra avec les CES de l'Eurorégion (Catalogne et Îles Baléares) pour proposer une conférence pour lutter contre les pollutions en Méditerranée et les effets du changement climatique. Ce travail pourrait être porté par les régions du Sud la Corse, les CESER mais aussi le Ministère de la Transition écologique et l'Union Européenne.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Marc CHEVALLIER
Président de la Commission
Méditerranée – Littoral
Relations internationales



Emilie VARRAUD
Rapporteure

Synthèse de l'Avis voté le 12 novembre 2019 et préparé par la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales »



De taille modeste à l'échelle de la planète, la Méditerranée est une mer semi-fermée fragile et très sensible aux modifications climatiques. L'ampleur des bouleversements écologiques attendus est encore incertaine. Cela étant, toutes les projections basées sur les scénarios du Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Changement Climatique (GIEC) confirment que le changement climatique constitue une menace grave pour la Méditerranée. S'y ajoutent les pollutions dont la Méditerranée constitue une des zones les plus exposées. Au-delà des enjeux économiques, sociaux, environnementaux sans précédent, le changement climatique sur le continent africain entraînera à terme d'importantes migrations du sud au nord qui impacteront notre littoral. Au carrefour de trois continents, la Méditerranée demeure une zone de contact. Lieu de rencontre privilégié des hommes et des femmes, des cultures et des religions, la Méditerranée a toujours été un espace d'échanges qui a permis l'émergence de nombreuses civilisations. Forte de ses 220 km de côtes, 36 000 ha de lagunes et de grandes réserves naturelles, la région Occitanie est particulièrement exposée aux risques de submersion marine et d'érosion du littoral.



Le réchauffement climatique, phénomène amplifié par les activités humaines, est visible à toutes les échelles. Il est essentiellement lié à de nombreuses pollutions notamment aux concentrations de gaz à effet de serre qui interviennent sur plusieurs aspects du climat : réchauffement des océans, températures continentales moyennes en hausse et températures extrêmes, multiplication des tempêtes et augmentation de la force des vents, des pluies torrentielles, fonte des glaces... La loi NOTRe, au travers des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), renforce le rôle de planificateur des Régions. La Région Occitanie a un rôle crucial à jouer pour faire le lien entre la préoccupation à long terme de l'État et les préoccupations à court terme des collectivités littorales qui accueillent notamment 8 millions de touristes par an. 20 200 emplois sont ainsi directement liés au tourisme littoral qui génère, d'après les estimations, plus de 2,5 milliards d'euros de consommation touristique.



LES PRECONISATIONS DU CESER

➤ *Passer au financement d'un processus d'adaptation à moyen et long terme*

Le CESER demande au Conseil Régional de passer d'une logique de financement par projet, au financement d'un processus d'adaptation à moyen et long terme.

➤ *Instaurer une gouvernance*

Le CESER préconise d'instaurer une gouvernance avec ses partenaires institutionnels (État, collectivités, chambres consulaires et autres organismes socioprofessionnels, associations environnementales, observatoire, CESER) visant à identifier, à quantifier et à valoriser les risques réels encourus à moyen et long terme par les acteurs territoriaux et par les milieux naturels et à mettre en oeuvre une action concertée, coordonnée et synergique de protection et d'adaptation territoriale. Cette gouvernance doit intégrer une approche de suivi et d'évaluation des politiques publiques et donc se doter de critères et d'indicateurs de suivi qui comprennent les dimensions sociales économiques et environnementales.

➤ *Créer un observatoire scientifique*

Le CESER demande à la Région de s'inspirer, s'appuyer, voire intégrer ce qui est fait localement pour créer un observatoire scientifique régional du littoral, qui permette de mutualiser les expériences à une échelle supérieure.

➤ *Encourager une solidarité territoriale*

Le CESER préconise ainsi, une solidarité réelle et spatiale entre les territoires, qui se fonde sur les conséquences que toute intervention sur un point du littoral (enrochement, digue,...) aura sur un autre point, pouvant être situé à plus ou moins grande distance. La Région doit encourager une solidarité réelle entre les territoires littoraux entre eux et entre le littoral et l'arrière littoral.

➤ *Sensibiliser les habitants*

Le CESER préconise le renforcement et le développement de campagnes de sensibilisation des habitants d'Occitanie. L'adaptation au changement climatique est clairement l'affaire de tous, et pas seulement de quelques spécialistes. Encore faut-il associer l'ensemble des habitants de la région Occitanie au sujet, pour avoir des chances de succès. Le travail des acteurs du Réseau Régional de l'Éducation à l'Environnement vers un développement durable (Graine Occitanie) doit avoir des moyens renforcés pour développer son action sur cet enjeu régional majeur.

➤ *Renforcer la confiance*

Au cours de ses multiples auditions, il est apparu qu'un critère fondamental reposait sur la confiance dans les institutions, c'est la raison pour laquelle le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur la nécessité de renforcer la confiance dans les institutions de gestion, par l'élaboration d'un état des lieux « vérité ».

➤ *Concertier les différents acteurs*

Le CESER insiste auprès du Conseil Régional et de l'État pour que cette planification passe courageusement par l'écoute et la concertation avec les élus locaux, les professionnels notamment du tourisme littoral, les scientifiques et les populations. En effet, au cours de ses déplacements dans les communes littorales, le CESER a enregistré une très forte demande des élus locaux de pouvoir participer avec l'État et les institutions concernées aux décisions relatives à l'aménagement du littoral.

➤ *Associer les entreprises et les salarié.e.s*

Le CESER souhaite que les entreprises et les salarié.e.s soient associés aux transformations en cours. Des activités sont susceptibles de connaître des mutations importantes. Parmi ces mutations, la question des relocalisations spatiales doit être traitée en tant que tel. Le rôle de la Région doit alors intégrer les actions suivantes :

- * développer une expertise : connaissance et anticipation des mutations économiques à venir associée à une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences),
- * sensibiliser les entreprises à une Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) notamment en termes de localisation et d'impacts sur le littoral,
- * proposer une formation professionnelle en adéquation avec les enjeux fléchés et accessibles aux salariés concernés,
- * déployer des moyens financiers d'accompagnement des relocalisations.

➤ *Se doter d'un volet littoral*

Le CESER demande à la Région d'ajouter une règle au SRADDET qui contraigne les schémas de cohérence territoriale (SCOT) littoraux à se doter d'un volet littoral.

➤ *Prendre en compte l'activité économique...*

Le CESER considère que les enjeux du changement climatique sur l'aménagement et l'activité économique, notamment portuaire, touristique, halieutique et agricole, ainsi que l'urbanisme et l'habitat du littoral constituent une priorité. Ceci justifie un positionnement de la part de l'État et de la Région, une mobilisation et un traitement de crise à la hauteur des enjeux majeurs pour le territoire.

... et l'Hôtellerie de Plein Air

Le CESER considère que l'hôtellerie de plein air du littoral doit être soutenue dans son adaptation au changement climatique par l'intégration de solutions de résilience et de réductions de vulnérabilité dans les documents stratégiques existants et à venir concernant la gestion du trait de côte et les schémas d'aménagement du littoral.

Au terme de plus de 30 réunions sur la période 2018-2019 denses et passionnantes, animées par de nombreux experts et responsables de collectivités, la commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » a pu se forger un avis face à la situation inquiétante posée par notre sujet d'analyse.

L'élévation du niveau de la mer est un phénomène inéluctable d'ici 2100 dont la vitesse et l'intensité dépendent du réchauffement climatique.

Il est désormais établi que ce phénomène est d'origine anthropique et que la gouvernance des activités humaines constitue un levier d'action majeur pour son atténuation. Il s'accélère depuis ces dernières années et va affecter de manière croissante le littoral et les zones côtières où se concentrent de nombreuses populations et activités économiques à l'échelle mondiale.

La Méditerranée, mer semi-fermée, concentre les difficultés liées au changement climatique : élévation de la température de l'eau, érosion des côtes, multiplication des tempêtes et risque avéré de submersion marine, diminution du plancton nourricier pour les espèces pélagiques, dangers réels pour l'emploi dans les filières pêche et aquaculture ainsi que pour les résidents côtiers ...

L'alerte est sérieuse et notre Région vit déjà des cas de réelle urgence (Cf. le cas des communes de Vias et Portiragnes, le Racou à Argeles-sur-mer, la lutte contre l'algue invasive, l'anoxie de certaines lagunes...).

Si la maîtrise de la hausse du niveau de la mer dépend du risque climatique et suppose une action coordonnée à l'échelle mondiale, en revanche l'adaptation du littoral relève de politiques et d'actions locales.

Les conséquences environnementales, sociales et économiques vont donc dépendre de l'ampleur du phénomène, des caractéristiques et des usages actuels et futurs des espaces littoraux considérés, et surtout de la capacité d'anticipation / réaction des instances de gouvernance qui sont encore à installer.

Demain, nous ne pourrons pas dire « je ne savais pas ! » Toutes les études l'affirment, dans tous les cas, agir conjointement en anticipant la hausse du niveau marin et en limitant le changement climatique permettra de réduire les coûts de l'adaptation littorale et de limiter les crises.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr

